

DECIDE :

➤ **D'adopter** le budget primitif principal 2019 tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 010 355,83€	1 010 355,83€
INVESTISSEMENT	1 588 121,34€	1 588 121,34€

Départ de Michèle MORAND.

8 – Urbanisme

Compte-rendu de la commission du 27/03/2019

- CUa 074062 19 A0010 de type a sur la parcelle cadastrée AB n°615 situé au lieu-dit « Les Reposoirs ».
- CUa 074062 19 A0011 de type a sur la parcelle cadastrée AB n°517 situé au lieu-dit « Doucy ».
- CUa 074062 19 A0012 de type a sur les parcelles cadastrées AD n°51153, 1179, 1181, 1182, 1184, 1185, 1187, 1188 et 1189 situé au 590 Route du Chef-Lieu.
- DP 74062 19 A0007 : pour la création d'un mur de soutènement avec clôture d'une hauteur de 1m de haut sur 8 m de longueur, surmonté d'un grillage à claire voie D 1M50 situé à 49 route du chef-lieu.
- PC 74062 19 A0005 : pour la construction d'une maison individuelle situé à route des Charres. Section AD Parcelle n°1498.

9 – Voirie/grands projets

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°D07/2019 du 25/03/2019 portant rachat anticipé des parcelles AD n°96, n°99 (Doucey) portées par l'EPF 74 ;

Vu la proposition de financement court terme relais du Crédit Agricole ;

Considérant la nécessité d'assurer le financement de ce rachat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De recourir** à un emprunt de 550 000,00 Euros pour le rachat des parcelles cadastrées section AD n°96 et n°99.

➤ **De valider** la proposition du Crédit Agricole telle que décrite ci-dessous :

- montant : 550 000,00 Euros,
- durée : 15 mois,
- taux effectif global : 1,08%,
- intérêts payables à terme échu,
- capital remboursable en une seule fois.

➤ **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce financement.

➤ **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

10 – Patrimoine

a - Bâtiment route de la Fillière : revente

Le Maire explique que l'acquéreur du bâtiment industriel sis 130 route de la Fillière a déposé son dossier de financement et que le délai d'instruction peut être de plusieurs mois.

Considérant la nécessité de maintenir le financement relais en attendant la revente du bâtiment industriel sis 130 route de la Fillière ;

Considérant que le contrat STAND BY n°623070 signé avec le CREDIT AGRICOLE pour un financement de 1 200 000,00 € arrive à échéance le 15/04/2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'autoriser** le Maire à signer une prolongation du contrat de financement de 1 200 000,00€ auprès du CREDIT AGRICOLE aux conditions suivantes :

durée : 180 mois ; taux : 1,50% ; amortissement du capital : annuel à partir du 11/04/2020 ; paiement des intérêts : trimestriellement.

➤ **De charger** le Maire d'accomplir toutes les formalités relatives à ce financement.

b - ONF : régime forestier

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire communal de FILLIERE, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant au Bureau d'Action Sociale (BAS) de Charvonnex a pu être observée.

Le BAS de Charvonnex demande la création de la forêt du Bureau d'Action Sociale et la première application du régime forestier.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Propriétaire	Préfixe	Section	Numéro	Lieu dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposées pour l'application du RF (en ha)
BAS de Charvonnex	204	OB	838	Bois des Ecommunailles	0.2072	0.2072
BAS de Charvonnex	204	OB	841	Bois des Ecommunailles	0.6648	0.6648
BAS de Charvonnex	204	OB	2433	Bois des Ecommunailles	0.2902	0.2902
Total						1.1622

Le Conseil municipal,

Considérant la liste des parcelles communales pouvant bénéficier du régime forestier ;

Considérant le dossier technique transmis en mairie ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De demander** la création de la forêt du BAS de Charvonnex et la première application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

➤ **De charger** le Maire de l'exécution de toutes les formalités relatives à ce dossier.

11 – Vie locale

a - Bibliothèque municipale

Une rencontre a eu lieu avec Savoie-biblio pour faire le point sur le fonctionnement de la bibliothèque. Une nette baisse de la fréquentation a été constatée depuis environ 2 ans. Cette situation est en partie liée au fait que la bibliothèque soit basée dans l'école : une réflexion est à mener pour la relocaliser. Par ailleurs, l'association elle-même rencontre des difficultés pour fonctionner. Faute de participants, elle devrait être dissoute prochainement. Cependant, les personnes qui souhaitent s'impliquer peuvent le faire en tant que bénévole dans le cadre d'une convention avec la mairie. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues et peuvent contacter le secrétariat de mairie.

b - Associations communales

Une réunion est prévue avec l'ensemble des représentants des associations communales et le Conseil municipal le 17/05/2019 pour évoquer différents points (les échanges, la communication, le fonctionnement, la composition, etc).

12 – Vie scolaire/périscolaire

Pas d'information particulière.

13 - Intercommunalité : Grand Anancy Agglomération (toutes les informations sur www.grandanecy.fr)

14 - Questions diverses

La Saint-Jean organisée par le Comité des Fêtes est prévue le samedi 22 juin 2019.

La séance est levée à 21h25.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

